

Date de transmission de l'acte: 15/04/2026

Date de reception de l'AR: 15/04/2026

009-210900502-DE_2026_017-DE

A G E D I

DEPARTEMENT

République française

DE L'ARIÈGE

DE_2026_017

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 07/04/2026

Le quatorze avril deux mille vingt-six le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGÉ

Présents : Josiane BERGÉ, Stéphane FABRY, Sandrine ESTÈBE, Christophe BAUZOU, Laurent MARSEILLE, Élisabeth COSTEDOAT, Mickaële REIS, Laure BRESSAND LÉON, Émilie PITARQUE, Aubry PINATON

Représentés : Thierry DA FURRIELA représenté par Mickaële REIS

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphane FABRY

Objet : Vote des taxes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Foncier bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Elle propose le maintien des taux de 2025 pour l'exercice 2026.

Les taux applicables en 2025 sont donc :

- Taxe Foncière bâti : 38.06 %
- Taxe Foncière non bâti : 62.07 %
- Taxe Habitation : 16.48 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter ni de baisser les taux et de fixer les taux pour 2026 de la façon suivante :

- Taxe Foncière bâti : 38.06 %
 - Taxe Foncière non bâti : 62.07 %
 - Taxe Habitation : 16.48 %
- Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ

Secrétaire de séance
Stéphane FABRY

